

DELIBERATION N° 2020-09

ID : 066-256601857-20200131-2020_09-DE

L'an deux mille vingt, le 31 janvier, à 10h00, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Mme Hermeline MALHERBE, Présidente

M. Georges ARMENGOL, Mme Fabienne BARDON, M. Jean-Luc BLAISE, M. Alain BOUSQUET, M. Roger CIURANA, M. Jean-Louis DEMELIN, M. Michel GARCIA, Mme Eliane JARYCKI, Mme Josette PUJOL, Mme Martine ROLLAND, M. Grégoire VALLBONA

M. André AMBRIGOT, Mme Damienne BEFFARA, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Pierre BOUSIGUE, M. Jean-Pierre CABOT, Mme Thérèse CARON, M. Alain CAYZAC, M. Jean-François COLL, M. Albert FRIGOLA, M. Claude GRAU, M. Marius HUGON, M. Jean-Pierre JULIEN, M. Jean-Louis LACUBE, M. Joël LOMBARD, M. Daniel MAROUBY, M. Claude MONTY, M. Isidore PEYRATO, Mme Françoise POROLI, M. Raymond POUGET, M. Jean RIBOT, M. Henri SENTENAC, M. Antoine TAHOSES, Mme Huguette TEULIERE, M. Jean TOUZEAU, Mme Sylvie TORRAS, M. Daniel VERGES, Mme Monique VERNICHON M. Jean-Luc VILLERET, M. Mathieu WOERNER

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Ségolène NEUVILLE à Mme Hermeline MALHERBE, Mme Agnès LANGEVINE à Mme Eliane JARYCKI, M. Jacques CRESTA à M. Grégoire VALLBONA, M. Guy ESCLOPE à M. Jean-Luc Blaise, Mme Juliette CASES à M. Daniel MAROUBY, Mme Fabienne DEVILLIEZ à M. Marius HUGON, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Fabienne BARDON, M. Christian FABRE à Mme Sylvie TORRAS, Mme Christiane SISTAC FITE à M. Michel GARCIA, Mme Valérie BONNOT à M. Jean RIBOT, M. Robert GUINOT à M. Jean Touzeau

Personnes excusées :

M. le Sous-Préfet de Prades

Mme Valérie BONNOT, Mme Juliette CASES, Mme Joëlle CORDELETTE, M. Jacques CRESTA, Mme Fabienne DEVILLIEZ, M. Guy ESCOLPE, Mme Judith CARMONA, M. Christian FABRE, Mme Béatrice FALIU, M. Michel FAURE, M. Robert GUINOT, M. Henri GUITART, M. Jean-Louis JALLAT, Mme Agnès LANGEVINE, M. Philippe LOOS, M. Jean-Marie MAYDAT, M. Vincent MIGNON, Mme Ségolène NEUVILLE, Mme Christine PEROY, M. Mickaël REY, M. Michel SANTANACH, Mme Christiane SISTAC-FITE

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel GARCIA

OBJET : APPEL A PROJET NATURA 2000

La Présidente

RAPPELLE que Le PNR est opérateur de trois sites Natura 2000 : le site Capcir-Carlit-Campcardos, le site Madres-Coronat et le site Massif Puigmal-Carança. Le financement de l'animation de ces 3 sites fait l'objet d'un appel à projet pour une durée de 12 mois.

La programmation comprend 5 grands axes d'action :

- **la gestion des habitats naturels et des espèces,**
- **la gestion de la fréquentation,**
- **l'acquisition de connaissances,**
- **la veille environnementale,**
- **la communication et la sensibilisation.**

Des actions de l'ordre de l'animation générale des sites sont également prévues (suivi administratif et financier ; mise à jour du Document d'Objectifs du Madres ; organisation de Comité de pilotage ; bilan d'activités ; ...). L'ensemble de ces actions sera porté par 2 ETP.

L'animation des sites Natura 2000 en 2019 est prise en charge à 100% par l'Etat (37%) et le FEADER (63%).

PROPOSE de valider l'engagement financier qui n'excèdera pas 127 000€ dont la prise en charge de 2 ETP à 100% dans le cadre de Natura 2000 et de m'autoriser à négocier tous financements en lien avec ce dossier et signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Comité Syndical,

OUI l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus, finalisé comme suit :
- dépenses : 121 447.74€
 - financement : Etat 37% 44 935.66€
Europe (Feader) 63% :76 512.08€

AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce programme,

DONNE pouvoir à Mme la Présidente ou à défaut le 1^{er} Vice-Président et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Du Parc Naturel régional des Pyrénées Catalanes
Hermeline MALHERBE**

